



ARRÊTÉ N° DEJIC49-250619
Envoi Préfecture : 26/06/2019
Visa Préfecture : 26/06/2019
Affichage du : 26/06/2019
au : 26/08/2019

DEJIC/CB

OBJET : LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU GRADE D'ANIMATEUR TERRITORIAL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE – ANNÉE 2019

ARRÊTÉ

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,
Officier de la Légion d'honneur,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,
- Considérant que 43 recrutements dans le cadre d'emplois des animateurs territoriaux ont été effectués parmi les lauréats du concours et par mutation dans les collectivités relevant du Centre de Gestion,
- Considérant dès lors que 14 fonctionnaires de ces collectivités (1 pour 3) pourraient bénéficier de la promotion interne pour l'accession au grade d'animateur ou animateur principal de 2^{ème} classe (art. 9 du décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 précité),
- Considérant les propositions émanant des autorités territoriales des collectivités affiliées au Centre,
- Considérant l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire compétente pour les fonctionnaires de catégorie B dans sa séance du 18 juin 2019,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : À compter du 1^{er} juillet 2019, sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'animateur territorial au titre de la promotion interne pour l'année 2019 les 3 fonctionnaires suivants :

Nom / Prénom	Grade actuel	Collectivité
BERGEZ Julie	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	COMMUNE DE BUROS
FLOISSAC Roger	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NORD EST BÉARN
HEGUY Michèle	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE

ARTICLE 2^{ème} : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans à compter du 1^{er} juillet 2019. Si le recrutement n'intervient pas dans ce délai, le fonctionnaire peut demander sa réinscription, un mois avant l'échéance, pour chacune des deux années suivantes.

ARTICLE 3^{ème} : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du Département des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à PAU, le 25 juin 2019,

LE PRÉSIDENT,



Michel HIRIART
Maire de BIRIATOU
Président de la Fédération Nationale
des Centres de Gestion



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/06/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/06/2019

des Pyrénées-Atlantiques
noir – CS 40609 – 64006 PAU Cedex
nternet : www.cdg-64.fr